



# PEUT-ON ENCORE PARLER D'ORGANISATION ?

Lorsqu'un service ne tient que grâce à la présence d'un seul agent, il ne s'agit plus d'une organisation efficace mais d'une fragilité structurelle.

À l'OMAP, l'absence du brigadier-chef expert met immédiatement en lumière les difficultés de fonctionnement. Cette situation démontre qu'aucune continuité de service ne peut reposer sur une seule personne.

Les conséquences sont bien réelles :

- Des services de nuit assurés avec seulement 8 agents ;
- Des postes non couverts en journée ;
- Des rappels de dernière minute pour tenter de maintenir le fonctionnement de l'établissement.

## UNE SITUATION INACCEPTABLE

Depuis près de deux ans, un détenu en gestion isolée est maintenu hors du quartier d'isolement tout en conservant son statut. Une situation qui ne peut perdurer.

## UNE ABERRATION DE PLUS

La Direction ordonne le port du gilet pare-balles à port discret dans les postes protégés avec menace de sanction. A-t-elle seulement eu connaissance de la note du 14 août 2026 ?

## LA SÉCURITÉ DOIT RESTER LA PRIORITÉ

Des essais d'alarme ont été effectués en pleine distribution des repas. Une décision difficilement compréhensible pour les personnels au regard des risques potentiels engendrés par ce type d'intervention au mauvais moment.

## FO JUSTICE EXIGE

- La mise en place d'un second agent permanent à l'OMAP ;
- Le retour du détenu concerné au quartier d'isolement ou son transfert vers une structure adaptée ;
- L'extension du quartier d'isolement afin de répondre aux besoins de l'établissement.

## FO JUSTICE REMERCIE

L'engagement des agents mobilisés, de la gradée ainsi que du chef de détention adjoint, qui assurent chaque jour la continuité du service malgré les difficultés rencontrées.

## LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS N'EST PAS NÉGOCIABLE !

## FO JUSTICE NE LÂCHERA RIEN !

